ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 2904

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le changement d'horaire des matches de ligue 2 qui met en danger les clubs concernés et pénalise leurs supporters. Les matches seraient désormais avancés au vendredi à 18 heures 45. Cette modification horaire constitue un manque de considération évident à l'égard du public, des partenaires et de tous les amoureux du sport en général. Les matches à 18 heures 45 ne rempliront pas les stades et par conséquent renforceront le déclin du football français. Tous les clubs, même ceux réputés pour la fidélité de leur public, seront touchés de plein fouet. Les collectivités, dont certaines ont investi plusieurs dizaines de millions d'euros pour la rénovation ou la construction de nouveaux stades, seront elles aussi touchées. La grande majorité des associations de supporters le ligue 2 s'est réunie sous la bannière « Collectif SOS ligue 2 » dans le but de réclamer le retour des matches le samedi soir, ou éventuellement le vendredi soir à 20 heures. Aussi, elle lui demande d'intervenir auprès de la LFP pour qu'une solution soit trouvée.

Texte de la réponse

La ligue de football professionnel (LFP) est compétente, en application des dispositions combinées des articles R. 132-12 et R 132-13 du code du sport, pour commercialiser à titre exclusif les droits d'exploitation des compétitions qu'elle organise. Les procédures d'appel à candidature font l'objet d'un processus long et minutieux. La LFP avait proposé aux chaînes candidates plusieurs horaires de diffusion possibles pour les matches de la ligue 2 : le vendredi à 18 h ou 19 h, le samedi à 14 h ou 15 h, le lundi à 20 h ou 21 h. Alors qu'aucune offre n'a été faite pour le vendredi 19 h, une offre a éte présentée par « beIN Sport » pour le vendredi 18 h, deux l'ont été par « beIN Sport » et « Eurosport » pour le samedi après midi et enfin, une offre a été présentée par « Eurosport » pour le lundi soir. Le comité de pilotage de la LFP a écarté les propositions pour les samedis après midi et lundis soir et a décidé de rentrer en négociation exclusive avec « beIN Sport », meilleur offrant, pour tenter de négocier avec la chaîne un horaire de diffusion plus tardif le vendredi soir. A l'issue de ces négociations, « beIN Sport » a accepté de revoir sa proposition et de fixer le démarrage du match à 18 h45. Conscient des inconvénients de cet horaire, la LFP vient d'obtenir de la part de « beIN Sport » que les deux multiplex de début de saison et les deux multiplex de fin de saison démarrent non pas à 18 h45 mais à 20 h30. Au total, ce sont 116 matches de ligue 2 sur 380 qui auront lieu soit le vendredi à 20 h30 soit le samedi à 14 h ou le lundi à 20 h. Si ce changement d'horaires ne satisfait pas l'ensemble des amateurs du football et des professionnels de ce secteur d'activité, la proposition faite par le nouvel opérateur va dans le bon sens. La LFP conduira certainement, avec l'opérateur et les présidents de clubs de ligue 2, un bilan de cette première saison de diffusion de la ligue 2. La ministre chargée des sports veillera à être informée de ce bilan et des conséquences à en tirer pour le bénéfice de tous les acteurs et passionnés du football.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Dumas
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE2904

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2904
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 août 2012, page 4686
Réponse publiée au JO le : 2 octobre 2012, page 5379